

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005  
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge  
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - DS/DSI/DNT - Appel d'offres ouvert - Assistance à l'exploitation et à la maintenance des terminaux radio TETRA de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Communication.**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les services communautaires utilisent des équipements de radio télécommunication à la norme TETRA pour satisfaire leurs besoins de télécommunication, soit 850 postes répartis sur le territoire.

Ce parc de radio téléphones mobiles a amené la Communauté à se faire assister par des entreprises spécialisées dans le cadre de marchés à procédure adaptée afin de réaliser deux types de prestations, à savoir :

Celles relatives aux tâches suivantes qui relèvent d'une assistance à l'exploitation:

- ✓ La logistique pour la maintenance des terminaux TETRA (avec notamment l'expertise des équipements en panne ou détériorés, leur reprogrammation éventuelle et/ou leur remplacement) ;
- ✓ Le suivi des installations des terminaux TETRA dans les véhicules communautaires;
- ✓ La gestion des terminaux TETRA (avec notamment la mise à jour en temps réel des bases de données sur les équipements en service et les fonctionnalités autorisées)
- ✓ L'exploitation des services sur l'infrastructure réseau TETRA et les terminaux (essentiellement des tâches de programmation) ;
- ✓ La création des lignes d'abonnés au réseau TETRA (programmation) ;
- ✓ Le développement de services (programmation)

Celles relatives à la maintenance des terminaux radio et aux petits travaux :

- ✓ Maintenance des terminaux radio TETRA
- ✓ Montages / démontages des terminaux mobiles embarqués, ainsi que leurs accessoires
- ✓ Montages et démontages de Kit mains libres dédiés aux terminaux portatifs de type bureautique ou industriel sur les véhicules ;

- ✓ Montages et démontages des bases radio TETRA ainsi que leurs accessoires ;
- ✓ Dépannages sur sites ou sur véhicules des installations radio.

Les deux MAPA en cours arrivant à leur terme au 31 décembre prochain, il convient de remettre en concurrence les sociétés pour ces prestations dans le cadre d'un appel d'offres conformément à l'article 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

Nous vous proposons de relancer une consultation sous la forme d'un marché à bons de commandes en application de l'article 71.1 de ce même code, pour tenir compte de l'évolution du parc des mobiles radio, regroupant l'ensemble des prestations d'exploitation et de maintenance pour une période de trois ans, la Communauté Urbaine se réservant la possibilité de mettre un terme à ce marché à tout moment conformément à l'article 24 du CCAG FCS.

Le montant estimatif des dépenses annuelles à prévoir est de 190 000 € H.T.

Les montants H.T. des seuils minimum et maximum retenu pour chaque année seront respectivement de 150 000 € et 600 000 soit sur 3 ans 450 000 € et 1 800 000 €.

L'imputation budgétaire pour financer ce marché est la suivante : Chapitre 011, Article 6156, Fonction 0200, CRB R360.

En application des articles L21.21-12 et L21-21-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est consultable par les élus communautaires à l'Hôtel de la Communauté à la Direction Centrale des Achats et Marchés, 13<sup>ème</sup> Etage.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président :

- à signer le marché à intervenir avec la ou les entreprises qui auront émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du nouveau code des Marchés Publics et, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'entreprise, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35-1 1<sup>er</sup> alinéa dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 NOVEMBRE 2005

M. MICHEL MERCIER